PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Plan de Prévention du Risque inondation Meuse aval

Cartographie réglementaire Commune de Aiglemont Planche n° 9

Légende

- *Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m*
- *Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m*
- *Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m*
- *Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m*
- *Zone naturelle*
- *Zone d'exception*
- *Zone arrière digue*
- *Cote de crue centennale*
- *Sens d'écoulement de la Meuse*
- AB *Sections cadastrales*

Vu, pour être annexé à mon arrêté N° : 2022 - 011 Du : 13/01/2022

À Charleville-Mézières, le 13/01/2022

Le préfet des Ardennes

Alain BUCQUET

Echelle: 1/2 500 *Janvier 2022*